



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 19 Novembre 2008

Date de la convocation 12 Novembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, Mme BARRE Berthe, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard (à partir de 18h40), M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M. RUIZ Salvador, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.QUEROL Jean-François, PERET : M BILHAC Christian, Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme CAER Michèle à M.GARCIA Alain M.SAEZ Gérard à M.DUPONT Laurent M. BARDEAU Francis à M.DRUART David M. OLLIER Pierre à M.COSTES Jean</p>		

Objet : Acquisition de la parcelle AK 136 sise sur la commune d'Aspiran appartenant à Monsieur Verdier Denis

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil que la Communauté de Communes s'est récemment rapprochée de Monsieur Denis VERDIER, propriétaire sur Aspiran d'un terrain mitoyen du site des services techniques et de collecte des ordures ménagères intercommunaux.

Il ajoute que cette parcelle cadastrée AK 136 d'une surface de 920 m², est enclavée sur trois côtés dans la propriété de la Communauté de Communes du Clermontais et son acquisition permettrait aux services communautaires, une meilleure organisation de l'activité sur le site.

La brigade d'évaluation de France des Domaines a évalué ce bien à 6440 euros et Monsieur VERDIER a accepté la cession de ce terrain à ce prix.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition par la Communauté de Communes du Clermontais de la parcelle cadastrée section AK 136 d'une surface de 920 m² appartenant à Monsieur VERDIER Denis pour un prix de 6 440 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA